



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Chic-Chocs lance un signal clair aux entreprises

Gaspé, le 25 janvier 2006 – Le 24 janvier, le conseil des commissaires modifiait son règlement relatif à l'achat de biens, de services et de contrats de construction. Le signal est clair : la Commission scolaire accordera un réel avantage aux entreprises situées sur son territoire.

À compter du 24 janvier 2006, les entreprises du territoire de la Commission scolaire voient leur marge préférentielle plus que doublée. En effet, la marge pour les achats de 0 à 5000 \$ passe de 2 à 5% et celle de 5 à 50 000 \$ passe de 1 à 2%. « *C'est une façon pour les commissaires d'encourager les entreprises de chez nous et par conséquent de stimuler le développement local et régional* », de dire la présidente de la Commission scolaire, madame Pâquerette Sergerie. « *Des emplois pourront ainsi être préservés* ».

La vision de la Commission scolaire repose sur le développement d'une culture de la réussite et également sur l'occupation du territoire tels qu'ils apparaissent dans son *Plan stratégique 2004-2009* : par cette modification au présent règlement, la Commission scolaire veut ainsi contribuer, d'une façon tangible, à l'essor des communautés qu'elle dessert. Pour celles et ceux qui désirent prendre connaissance de ce règlement, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Commission scolaire au www.cschic-chocs.net sous la rubrique *Recueil de gestion – section 5.0*.

-30-

Diffusion :

Marie-Noëlle Dion

Agente d'information

Téléphone: (418) 368-3499 extension 240

Télécopieur: (418) 368-6531

Courriel: marie-noelle.dion@cschic-chocs.net

Site Internet : www.cschic-chocs.net